



## Proposition salaires SNIGIC / FO

### 1. Contexte économique

Lors de sa déclaration de politique générale le 1er octobre, le nouveau Premier ministre, Michel Barnier, a **annoncé une revalorisation anticipée de 2 % du SMIC, effective dès le 1er novembre**. Cette augmentation, qui ne constitue pas un « coup de pouce » mais simplement une anticipation de la hausse prévue, porterait le **SMIC à 1 801,80 € brut par mois**, sous réserve de confirmation au Journal Officiel. Après un pic en 2022-2023, l'inflation amorce une phase de ralentissement en 2024. Toutefois, les niveaux actuels restent supérieurs à ceux de la période pré-crise inflationniste, et les augmentations de salaires précédentes n'ont pas suffi à compenser la hausse des prix.

### 2. Fixer le point de référence à 8500 UV

Le SNIGIC et FO continue de défendre la réduction de l'écart entre un salarié à 8500 UV et le SMIC. En effet, de nombreux gardiens ont moins de 10 000 UV, et ces gardiens ont souvent une charge de travail équivalente, en faisant plus de ce qui est prévu au contrat de travail. Leur charge de travail et sa répartition dans la semaine aboutissent le plus souvent à l'impossibilité de trouver une activité complémentaire.

SMIC		SMH (base 8500 UV)
1 801,80 €	>	1 608,40 €

### 3. Proposition commune SNIGIC / FO

En prenant en compte les éléments ci-dessus, le SNIGIC et FO revendiquent **une revalorisation à hauteur de 4 %, avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2025** :

Catégorie A	
1er échelon	580
Valeur du point	1,6577
Part fixe	925,60
<b>1<sup>er</sup> niveau SMH</b>	<b>1 887,07 €</b>

Catégorie B	
1er échelon	580
Valeur du point	1,7971
Part fixe	925,60
<b>1er niveau 8500 UV</b>	<b>1 673,84 €</b>

A Paris, le 10/10/2024

Sandrine PAVY, responsable de branche SNIGIC - [snigic.contact@gmail.com](mailto:snigic.contact@gmail.com) - 09 70 70 19 86

Didier RIVIERE - responsable de branche FO - [services@fecfo.fr](mailto:services@fecfo.fr) - 01 48 01 91 95